



Recueil des actes administratifs

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUN 2016

ASSIGNATION EN REFERE A LA REQUETE DE LA VILLE DE GARCHES DES ASSOCIATIONS « AMIS DE LA VERBOISE », « L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE », « GARCHES ENVIRONNEMENT », « GARCHES EST A VOUS », « GARCHES PATRIMOINE », « LES AMIS DU QUARTIER BRÉTIGNY-BREZIN » SUITE A LA DIFFUSION D'UN TRACT ET CITATION DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NANTERRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire de Garches :

- D'une part, d'agir en justice, selon l'article 48 de la loi du 29 juillet 1881, dans le cadre d'une action en référé, sur le fondement de l'article 809 du code de procédure civile, devant le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Nanterre en vue de faire :

Ordonner aux associations LES AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETAGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE, sous astreinte de 500 euros par jour de retard, à compter du lendemain de la date de l'ordonnance, de mettre un terme à la distribution du tract intitulé « Alerte sur Garches » ;

Constater que les associations LES AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETAGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE diffusent des propos diffamatoires, au sens des dispositions de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881, délit réprimé par l'article 30 de la même loi, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, envers la ville de GARCHES, en raison des passages suivants :

1. « Le maire a annoncé la stabilisation de la population à 18 500 habitants sur 12 ans – C'est faux ! Le maire s'est engagé à atteindre 21.000 habitants sur 9 ans (lettre au Préfet des Hauts-de-Seine du 24 juillet 2015) »

2. « La mairie a annoncé 1.029 logements sociaux nouveaux sur 12 ans soit 86 logements par an, le double des réalisations des 15 dernières années. C'est faux ! Le nombre de constructions neuves est programmé sur 9 ans et il atteint 160 logements par an soit 4 fois plus que la moyenne des 15 dernières années dont 30 à 40 % de logements sociaux (lettre au Préfet du 24 juillet 2015) ».
3. « Le maire a annoncé protéger l'environnement, sa biodiversité et préserver notre cadre de vie. C'est faux ! Sachez que (...) dans les quartiers pavillonnaires (...) si arborés (...) un promoteur ne conserve que 21% du terrain en pleine terre ».
4. « Le maire a décidé de faire le choix d'un urbanisme équilibré et protecteur du cadre de vie. C'est faux ! Le commerce du centre-ville situé à 700 mètres sera siphonné si le projet (Verboise) est mené à son terme ».
5. « La commune condamnée ! La révision du PLU 2009, le permis de construire de la Poste, ainsi que l'assignation des riverains et de 3 associations en dommages et intérêts ont tous été annulés par les juges administratifs et judiciaires. La commune ayant perdu devant les premiers juges a fait appel de toutes leurs décisions ».

Condamner les associations LES AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETIIGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE à verser à la ville de GARCHES la somme de 10 000 euros à titre d'indemnité provisionnelle en réparation du préjudice subi ;

Condamner les associations LES AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETIIGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE à faire procéder, à leurs frais, à la publication du jugement à intervenir dans le journal Le Parisien dans le délai de quinze jours à compter de la notification dudit jugement ;

Condamner l'association GARCHES EST A VOUS à procéder à la publication du jugement sur la page d'accueil de son site internet (<http://garches-est-avous.org/>) dans le délai de quinze jours à compter de la notification dudit jugement et pendant une durée de deux mois ;

Condamner les associations LES AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETIIGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE à payer à la Ville de GARCHES la somme de 3 000 euros au titre des dispositions de l'article 700 du code de procédure pénale ;

Condamner les associations aux entiers dépens ;

- D'autre part, à engager une procédure pénale qui devra être menée en parallèle devant le tribunal correctionnel de Nanterre afin de voir condamner les associations coupables du délit de diffamation publique et à agir par la délivrance d'une citation correctionnelle aux six associations concernées afin de faire :

Déclarer les associations AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETIIGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE coupables du délit de diffamation publique, envers la Ville de Garches, administration publique, délit prévu par l'article 29 alinéa 1° de la loi du 29 juillet 1881, commis par l'un des moyens énoncés à son article 23, réprimé par l'article 30 de la loi du 29 juillet 1881, et puni de l'amende fixée par l'article 30 de la même loi,

Condamner les associations AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETIIGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE, sur réquisitions du Ministère Public, à la peine qu'il plaira, par application des articles susvisés,

Et en conséquence :

Ordonner aux associations AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETIGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE, sous astreinte de 500 euros par jour de retard, à compter du lendemain de la date de l'ordonnance, de mettre un terme à la distribution du tract intitulé « Alerte sur Garches »,

Condamner solidairement les associations AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETIGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE à verser à la Ville de Garches la somme de 45.000 euros à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi,

Condamner les associations AMIS DE LA VERBOISE, GARCHES ENVIRONNEMENT, GARCHES PATRIMOINE, GARCHES EST A VOUS, LES AMIS DU QUARTIER DE BRETIGNY-BREZIN et L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA POSTE, à faire procéder, à leurs frais, à la publication du jugement à intervenir dans le journal Le Parisien dans le délai de quinze jours à compter de la notification dudit jugement,

Condamner l'association GARCHES EST A VOUS à procéder à la publication du jugement sur la page d'accueil de son site internet (<http://garches-est-avous.org/>) dans le délai de quinze jours à compter de la notification dudit jugement et pendant une durée de deux mois.

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2016-058	05/04/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-059	05/04/2016	Décision portant signature d'une convention de partenariat avec la ville de Garches
2016-060	06/04/2016	Décision portant signature d'une convention pour la réalisation de spectacle dans le cadre du 28ème festival choral des hauts de seine au centre culturel de Garches
2016-061	08/04/2016	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de Pâques 2016
2016-062	13/04/2016	Décision portant signature d'un contrat avec monsieur Braine pour l'organisation d'une causerie musicale le jeudi 21 avril 2016 à la résidence Les Tilleuls
2016-063	13/04/2016	Décision portant signature d'un contrat avec Monsieur Pascal pour un récital de chansons le jeudi 16 juin 2016
2016-064	14/04/2016	Décision convention pour l'organisation de classes déplacées avec nuitées
2016-065	16/04/2016	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour la période de mai à juin 2016
2016-066	25/04/2016	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Pasteur B
2016-067	21/04/2016	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Pasteur A
2016-068	26/04/2016	Décision portant signature d'un avenant au contrat 2013-1089
2016-069	22/04/2016	Décision concernant le contrat de maintenance de l'orgue de l'église Saint-Louis – place Saint-Louis à Garches

2016-070	29/04/2016	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure d'urgence devant la juridiction administrative
2016-071	26/04/2016	Décision portant signature d'un contrat « assistance directe » des produits PC SOFT
2016-072	26/04/2016	Décision portant signature d'un contrat de maintenance auprès de la société ADIC informatique relatif à la maintenance CD-ROM mariage des étrangers
2016-073	02/05/2016	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une causerie musicale autour des compositeurs SCHUBERT et MENDELSSOHN le jeudi 18 août 2016
2016-074	25/04/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le camping « Les Reclusages »
2016-075	25/04/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et syndicat mixte de la base régionale de loisirs de St Quentin en Yvelines
2016-076	25/04/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le gîte « Le Roc au Loup »
2016-077	19/04/2016	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 9 rue de la côte Saint-Louis
2016-078	13/05/2016	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative
2016-079	13/05/2016	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative
2016-080	13/05/2016	Décision portant signature d'un contrat général de représentation de spectacles au centre culturel de Garches et en l'église saint louis de Garches
2016-081	10/05/2016	Décision portant signature d'un contrat de maintenance préventive (pompes doseuses, chloration standard, détecteur de fuite de chlore)
2016-082	11/05/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et la SNC golf tennis du haras de Jardy pour les vacances d'été 2016
2016-083	17/05/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-084	17/05/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-085	20/05/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-086	23/05/2016	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours
2016-087	29/04/2016	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence
2016-088	31/05/2016	Décision portant institution d'une régie de recettes « droits divers ville » à la ville de Garches
2016-089	24/05/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-090	24/05/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel
2016-091	31/05/2016	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif de secours
2016-092	03/06/2016	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative
2016-093	09/06/2016	Décision convention n°00343593 de mise à disposition d'emballages de gaz médium
2016-094	10/06/2016	Décision modificative portant institution d'une régie d'avances pour l'ALSH et les ateliers élémentaires

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2016-2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE FIXER, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs du restaurant municipal, des bibliothèques, médiathèque, des spectacles et des ateliers du Centre Culturel « Sidney Bechet » et du cinéma « Ciné Garches », AUTORISE le Maire à créer des tarifs pour les spectacles et concerts proposés au centre culturel pour la saison 2016-2017 compte tenu de leur grande diversité, par décision municipale, tarifs ne pouvant pas aller au-delà de 37,50 €, tout comme le tarif groupe (20 personnes) qui ne peut excéder 25 €. Le tarif réduit est accordé aux demandeurs d'emploi, aux titulaires de la carte famille nombreuse ou invalidité et aux personnes de plus de 62 ans et APPROUVE la création d'une « culture box » et FIXE son tarif à 48 € valable pour l'achat de 3 places pour 3 spectacles différents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant exprimés, DÉCIDE DE FIXER, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de la résidence des personnes âgées et du foyer restaurant, du portage des repas ainsi que le conservatoire et APPROUVE la création d'un nouveau tarif « instrument » pour les élèves post-baccalauréat et les adultes actifs (niveau 2^{ème} et 3^{ème} cycle), à raison d'un cours tous les 15 jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE FIXER, à compter du 1^{er} Janvier 2017, les tarifs de location de salles

Les tarifs sont disponibles en Mairie et consultables sur le site Internet de la Ville, rubrique « Mairie » - « Garches pratique » - « comptes rendus du conseil municipal ».

COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions s'étant manifestées, DÉCIDE de fixer les tarifs de reproduction de documents administratifs en faveur du public qui sont disponibles en Mairie et consultables sur le site Internet de la Ville, rubrique « Mairie » - « Garches pratique » - « comptes rendus du conseil municipal ».

SEJOUR EXTERNE DE L'ECOLE DES SPORTS ORGANISE PAR LA VILLE AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2017 - FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le programme du séjour de ski organisé par l'Ecole des Sports à COURCHEVEL 1550 (73) pendant les vacances scolaires d'Hiver 2017, FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

Enfants de 9 à 12 ans	Garchois : 1 ^{er} enfant	690 €
	2 ^{ème} enfant	590 €
	Non Garchois :	800 €
Adolescents de 13 à 18 ans	Garchois : 1 ^{er} enfant	750 €
	2 ^{ème} enfant	600 €
	Non Garchois :	875 €

et AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes concernés.

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE FIXER comme suit la durée d'amortissement des immobilisations de la ville :

Mobilier	5 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres matériels	5 ans
Logiciels	2 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Equipements sportifs	10 ans
Equipements de voirie	10 ans
Equipements de garage	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	10 ans
Plantations	15 ans
Biens de faibles valeurs (inférieur à 500 €)	1 an
Frais d'études	5 ans
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10 ans
Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics relatives à des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics relatives à des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
Immeubles de rapport	25 ans
Autres installations, matériels et outillages techniques	10 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Autres constructions	10 ans

DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE MOBILIER ET MATÉRIEL DE LA FUTURE MÉDIATHEQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le dossier de demande de subvention concernant l'acquisition et la fabrication du mobilier pour un montant de 375.840 euros environ nécessaire au fonctionnement de la future médiathèque à construire sise 86 Grande rue à Garches et AUTORISE le Maire ou le 1^{er} Maire-adjoint à déposer cette demande auprès des services de l'Etat, du Sénat, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et d'une façon générale, auprès de tous les organismes publics en mesure d'apporter leur soutien financier dans cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE LA MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement en faveur de la médiathèque municipale au titre de l'année 2017 et à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DU CENTRE CULTUREL SIDNEY BECHET

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement en faveur du centre culturel Sidney Bechet au titre de l'année 2016 et à signer toute pièce nécessaire à la constitution du dossier.

SUBSTITUTION AU SEIN DU SIGEIF DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12 « GRAND-ORLY VAL-DE-BIÈVRE SEINE AMONT » A LA COMMUNE DE MORANGIS ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY » A LA COMMUNE D'ORSAY

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibère, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Prend acte de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bière Seine-Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du SIGEIF au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

Article 2 : Prend acte de l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune d'Orsay au sein du Comité du SIGEIF au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE ET LA VILLE DE GARCHES POUR LES COMPÉTENCES
- GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
- DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE les conventions de mise à disposition de services entre l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la ville de Garches pour les compétences :

- Gestion des déchets ménagers et assimilés
- Développement et aménagement économique, social et culturel

et AUTORISE le Maire à les signer

PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION ET TRANSFORMATION DE POSTES - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE DE SUPPRIMER :
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe, (effectif passant de 3 à 2).
 - 2 postes d'éducateur sportif hors classe, (effectif passant de 6 à 4).
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal (effectif passant de 9 à 8).
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (effectif passant de 4 à 3).
 - 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants (effectif passant de 5 à 4).
 - 1 poste de conservateur du patrimoine (effectif passant de 1 à 0).
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (effectif passant de 38 à 37),
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, (effectif passant de 17 à 16),

- DÉCIDE DE TRANSFORMER :
 - un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet (effectif passant de 37 à 36) en un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 22h30 par semaine (effectif passant de 0 à 1)
 - 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (effectif passant de 36 à 34) en 2 postes d'auxiliaire de puériculture (effectif passant de 18 à 20)
 - un poste d'éducatrice principale de jeunes enfants (effectif passant de 5 à 4) en un poste de conseiller socio-éducatif (effectif passant de 1 à 2)

FIXATION DE DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE POUR DES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LE PARKING DE LA GARE (COTE CHATEAU D'EAU), 4 LIEUX DE TOURNAGE (MARÉCHAL LECLERC, GRANDE RUE, AVENUE JOFFRE, AVENUE BERGSON) ET UNE EMPRISE DE TERRAIN DANS L'ILOT DE L'ÉGLISE POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE MOBILE BANQUE A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ARRÊTE à 20.000 euros le montant de l'indemnité que la SNCF (avec faculté de substitution) versera à la Ville pour occuper le parking de la gare (23 emplacements) du côté Château d'eau pour les besoins de ses travaux en gare de Garches/Marnes la Coquette du 31 juillet au 13 août inclus,
- DÉCIDE d'inscrire cette recette au budget de la Ville.
- ARRÊTE à 9.950 euros le montant de l'indemnité que la société PULSAR (avec faculté de substitution) versera à la Ville pour occuper les 4 lieux (50 emplacements) avenues Bergson, Maréchal Leclerc, Joffre et Grande Rue pour les besoins du tournage de film les 20 et 21 juillet 2016,
- ARRÊTE à 20.000 euros le montant de l'indemnité que Le Crédit Lyonnais versera à la Ville pour occuper le terrain sis 6, rue de l'Eglise en vue d'installer une mobile banque pendant 3 mois de mi-septembre à mi-décembre 2016.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2016-2017
• ECOLE DES SPORTS (P. A. I.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de l'école des sports pour les enfants bénéficiant d'un P. A. I. qui sont disponibles en Mairie et consultables sur le site Internet de la Ville, rubrique « Mairie » - « Garches pratique » - « comptes rendus du conseil municipal ».

PISCINE MUNICIPALE – FIXATION DE TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'appliquer aux clodoaldiens souhaitant fréquenter la piscine de Garches, le tarif garchois, à l'exception du tarif réduit, de juillet à décembre 2016 (période de fermeture de la piscine de Saint Cloud)

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE APPELÉ A SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Ont été désignés, avec 32 voix sur 32

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| TITULAIRE | SUPPLEANT |
| • M. Jean-Claude REYDEL | • M. Norbert BUIL |

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2016-095	14/06/2016	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif de secours
2016-096	03/06/2016	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence audiovisuelle le 20 octobre 2016
2016-097	09/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 7 décembre 2016
2016-098	09/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 12 octobre 2016
2016-099	08/06/2016	Décision Portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) concernant un atelier le Jeudi 4 Août 2016
2016-100	15/06/2016	Décision portant signature d'un contrat d'engagement pour l'organisation d'un concert le Jeudi 7 Juillet 2016
2016-101	21/06/2016	Décision Portant signature d'un contrat de 12 séances de gymnastique « ESSETRICS » réservées aux seniors à la Résidence les Tilleuls
2016-102	22/06/2016	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le Jeudi 21 Juillet 2016 à la Résidence les Tilleuls
2016-103	10/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-104	10/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-105	14/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-106	17/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-107	17/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-108	21/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-109	23/06/2016	Décision Portant défense des intérêts de la Ville dans un recours contentieux
2016-110	21/06/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le SMEAG de l'île de loisirs de Buthiers
2016-111	21/06/2016	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pendant les vacances d'été juin et juillet 2016
2016-112	22/06/2016	Décision portant signature d'un contrat pour un spectacle de contes le samedi 26 novembre 2016 à la bibliothèque enfants
2016-113	24/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-114	23/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-115	28/06/2016	Décision portant cession d'un véhicule Citroën Jumper à l'association Ellipse 78
2016-116	23/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-117	23/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches

DROITS DES SOLS DU 11 AVRIL AU 30 JUIN 2016

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

20/04/2016	5, Passage du Clos	Fermeture du hall de l'immeuble, prise en compte des personnes à mobilité réduite, création d'une rampe, mise en place de menuiseries alu gris anthracite
09/05/2016	156, Bd du Général de Gaulle	Création d'une véranda sur terrasse existante
13/05/2016	place de la gare	Remplacement des portes et des fenêtres - Le ravalement de la façade - La réfection de la toiture - La pose d'une enseigne
13/05/2016	18, rue Henri Regnault	Dépose d'une clôture vétuste - Remplacement par une clôture neuve
13/05/2016	24, Sente des 4 Chemins	Ravalement sous le secteur des bureaux
13/05/2016	10, av. Henri Bergson	Transformation du garage en pièce habitable, création d'un stationnement aérien
26/05/2016	25, rue de la Porte Jaune	Surélévation et ravalement de la façade
27/05/2016	26, rue des Jardins	Surélévation et extension
31/05/2016	9, rue des Jardins	3 Ouvertures de toit et pose de vélux
02/06/2016	41, rue de la Côte Saint-Louis	Modification de clôture existante
06/06/2016	8, rue Civiale, 1, 2, 3, 5 et 7 allée des Pépinières	Remplacement des volets existants par des volets roulants
10/06/2016	120, Bd du Général de Gaulle	Changement de porte de garage.
16/06/2016	168, Bd du Général de Gaulle	Modification de la peinture de la façade adaptée à l'enseigne
16/06/2016	15 ter, av. de Brézin	Construction d'un mur de soutènement en prolongement de celui du voisin et rénovation de la terrasse
20/06/2016	26/28 et 23, av. de Brétigny et av. Henri Bergson	Construction d'un garage - Changement d'une clôture - Transformation d'une cave et la chaufferie en pièce habitable
20/06/2016	32, av. de la Bédoyère	Isoler la maison thermiquement par l'extérieur, remplacer des fenêtres et créer une extension en rez-de-chaussée

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES

12/04/2016	28, av. de Brétigny	Edification d'un garage de deux places avec une toiture terrasse végétalisée. Changement de l'ensemble de la clôture bordant l'avenue de Brétigny et l'allée privative. Transformation de la cave et de la chaufferie en pièce habitable de 46 m2.
06/05/2016	7 bis, rue de Marnes	Clôture avec parcelle mitoyenne
13/06/2016	11, rue de la Bédoyère	Division terrain en 3 lots

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

11/04/2016	22 B, av. du Parc de Craon	Surélévation extension
11/04/2016	58, rue de Suresnes	Construction maison individuelle
02/05/2016	24, rue des Jardins	Extension et surélévation
12/05/2016	18, rue Guynemer	Surélévation partielle d'une maison individuelle
23/05/2016	9, allée des Belles Vues	Construction d'une maison individuelle
30/05/2016	37, rue de la côte Saint-Louis et 10 av. Alphonse de Neuville	Surélévation partielle et agrandissement du garage
31/05/2016	72-74, rue du colonel de Rochebrune	Construction de trois immeubles R +1 + attique
09/06/2016	25, av du Parc de Craon	Surélévation d'une maison individuelle. Remblaiement du terrain et démolition d'un abri de jardin.
13/06/2016	1 bis, rue de Villeneuve	Surélévation d'une maison individuelle
13/06/2016	215, Grande Rue	Démolition et construction d'un immeuble (16 logements)
20/06/2016	33, rue Jean Mermoz	Extension de la maison d'habitation en façade.

PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉS

25/04/2016	94, Bd Charles de Gaulle	Extension de la maison familiale sur les limites séparatives.
09/05/2016	176, Grande Rue	Démolition complète des constructions existantes. Construction d'une maison R+1+combles non aménagés.
13/06/2016	28, rue des Jardins	Surélévation - extension et création de plancher

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Séance du 13 avril 2016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU COMITÉ DU 17 FÉVRIER 2016

Les procès-verbaux du comité de la Caisse des Écoles du 17 février 2016 sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés, une abstention s'étant manifestée.

DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE DES ÉCOLES : EXPOSÉS DES SITUATIONS À L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du comité, à l'unanimité, décident pour une famille : la prise en charge de la dette de cantine et centre de loisirs d'un montant de 119,59 € et de lui appliquer le tarif plancher jusqu'au 31 août 2016.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif 2015 est adopté, à l'unanimité, par les membres du comité.

Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2014 (N-1)

Section Investissement – Excédent	1 969,02 €
Section Fonctionnement – Excédent	313 591,41 €
TOTAL	315 560,43 €

Résultats de l'exercice 2015

Section Investissement	
Total des recettes de l'exercice	100,22 €
Total des dépenses de l'exercice	0,00 €
Excédent de l'exercice	100,22 €
Section de Fonctionnement	
Total des recettes de l'exercice	935 069,87 €
Total des dépenses de l'exercice	1 137 310,13 €
Déficit de l'exercice	202 240,26 €

Résultats de clôtures exercice 2015

Section Investissement	
Excédent d'exercice	100,22 €
Excédent antérieur reporté	1 969,02 €
Solde d'exécution	2 069,24 €
Section Fonctionnement	
Déficit d'exercice	202 240,26 €
Excédent antérieur reporté	313 591,41 €
Excédent de l'exercice	111 351,15 €

Résultat de clôture de l'exercice (Excédent)

113 420,39 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les membres du comité, à l'unanimité, décident d'affecter l'excédent brut de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- 111 351,15 € en recette de la section de fonctionnement au titre de report au compte 002

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion 2015 est adopté, à l'unanimité, par les membres du comité

- Section d'investissement – Excédent 2 069,24 €
- Section de fonctionnement – Excédent 111 351,15 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif 2016 est adopté, à l'unanimité par les membres du comité

- Section d'investissement 2 170,24 €
- Section de fonctionnement 1 253 601,00 €

Séance du 15 juin 2016

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le Comité de la Caisse des Écoles approuve les procès-verbaux du 13 avril 2016

SPECTACLES DE NOËL 2016

Le comité de la Caisse des Écoles décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire, en sa qualité de Président de la Caisse des Écoles, à signer les contrats à intervenir avec les compagnies en charge des animations pour Noël 2016.

INTERVENTION PREMIERS SECOURS

Le comité de la Caisse des Écoles décide, à l'unanimité, de participer aux interventions « Premiers secours » à la carte dans les écoles publiques de Garches à hauteur de 500 €.

ÉTUDE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PROPOSÉS PAR LES ÉCOLES

Le comité approuve, à l'unanimité, la répartition du budget d'investissement selon les modalités suivantes : une répartition équitable de 400 euros sera appliquée sur l'ensemble des écoles pour leurs projets d'établissement, excepté l'école Pasteur B qui suite à l'annulation de la classe déplacée du mois de juin se voit restituer l'intégralité du budget de celle-ci : soit 15 000 euros à utiliser pour de l'équipement informatique.

DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE DES ÉCOLES : EXPOSÉ DES SITUATIONS À L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du comité accordent à l'unanimité :

- Le tarif plancher jusqu'au 31 décembre 2016 à deux familles,
- La prise en charge de la dette de cantine et centre de loisirs d'un montant total de 125,60 € à une famille.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 7 avril 2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 MARS 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 08 mars 2016 est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, EXERCICE 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur OLIVIERO, Vice-Président, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du C.C.A.S. qui présente :

- En section d'investissement, un excédent de 21 819, 28 €
- En section de fonctionnement un excédent de 34 911, 52 €

Le Conseil d'Administration, décide, par ailleurs, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en recettes de cette section, à titre de report au compte 002.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER PRINCIPAL POUR L'ANNÉE 2015 :

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du C.C.A.S. dressé par le Trésorier Principal pour l'année 2015 et qui présente :

- En section d'investissement, un excédent de 21 819, 28 €
- En section de fonctionnement un excédent de 34 911, 52 €

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GARCHOISE DE MAINTIEN ET D'AIDE À DOMICILE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., décide, à l'unanimité, quatre membres n'ayant pas pris part au vote en leur qualité de membres de cette association,

- d'accorder à l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, une subvention de fonctionnement de 165 000 € pour l'année 2016.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION ESPACES :

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité de suffrages exprimés, une abstention s'étant manifestée, décide d'accorder à l'association ESPACES une subvention de 1 500 €, pour son activité d'insertion au bénéfice des personnes en situation d'exclusion.

BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, vote par article en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement, le budget 2016 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes de :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| ▪ Section d'investissement | 24 767, 47 € |
| ▪ Section de fonctionnement | 273 000, 00 € |

Séance du 24 mai 2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 AVRIL 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 07 avril 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATION

En ce qui concerne la restructuration des services sociaux départementaux, Monsieur OLIVIERO précise que l'action sociale du département, qu'il s'agisse des EDAS (Espaces départementaux d'actions sociales), de la PMI, ou de l'ASE (aide sociale à l'enfance) est, désormais, organisée sous forme de « territoires d'action sociale de proximité ».

Dans le cadre de cette organisation, les villes de Garches, Saint-Cloud, Vaucresson et Marnes la Coquette se retrouvent rattachées à un territoire comprenant, également, la ville de Boulogne Billancourt.

AIDE FINANCIÈRE

Le conseil d'administration du C.C.A.S. examine ensuite 4 demandes d'aide financière.

Séance du 23 juin 2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 mai 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATION

Monsieur OLIVIERO fait part de la démission de Monsieur BARDEAU et de son remplacement, au sein du Conseil d'Administration du CCAS, par Monsieur METZLER, Administrateur de l'Association Solidarités Nouvelles pour le logement des Hauts-de-Seine.

AIDE FINANCIÈRE

Le conseil d'administration du C.C.A.S. examine ensuite 4 demandes d'aide financière.

TERRITOIRE « PARIS OUEST LA DÉFENSE »

Séance du 11 avril 2016

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille seize, le onze avril, le conseil de territoire, dûment convoqué le cinq avril par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, s'est réuni à Rueil-Malmaison. Après en avoir délibéré, le conseil de territoire, à l'unanimité, élit Madame Aurélie TAQUILLAIN en qualité de secrétaire de séance, approuve le compte-rendu de la séance du 21 mars 2016 et prend acte des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

ADHÉSION ET ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE PARIS MÉTROPOLE

Le conseil de territoire, à l'unanimité des suffrages exprimés, une abstention s'étant manifestée, approuve l'adhésion de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au Syndicat Mixte Paris Métropole.

- ❖ Décide, à l'unanimité, de voter à main levée.
- ❖ Élit, à l'unanimité des suffrages exprimés, trois abstentions s'étant manifestées, à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Paris Métropole :
 - En qualité de délégué titulaire : Monsieur Jacques KOSSOWSKI,
 - En qualité de déléguée suppléante : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD.

ÉLECTION DE REPRÉSENTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SIABS)

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Décide de voter à main levée.
- ❖ Élit en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine :
 - Monsieur Éric FLAMAND
 - Madame Catherine BLOCH.
- ❖ Élit en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine :
 - Monsieur Henri de NONNEVILLE
 - Monsieur Bertrand BRUNEAU.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET ANNEXE PEP'IT

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par le trésorier principal. Reporte par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016 comme suit :

Budget principal

1068	excédent de fonctionnement capitalisé	7 568 253,97 €
002	résultat de fonctionnement reporté	10 279 684,51 €
001	résultat d'investissement reporté (déficit)	- 3 979 176,98 €

Budget annexe de l'assainissement

1068	excédent de fonctionnement capitalisé	2 975 838,54 €
002	résultat d'exploitation reporté	4 656 128,79 €
001	résultat d'investissement reporté (excédent)	2 469 173,58 €

Budget annexe de PEP'IT

1068	excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
002	résultat de fonctionnement reporté	4 520,92 €
001	résultat d'investissement reporté (excédent)	59 937,84 €.

- S'engage, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2015, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET ANNEXE PEP'IT POUR L'EXERCICE 2016

Le conseil de territoire, à la majorité des suffrages exprimés, 12 votes contre et 4 abstentions s'étant manifestés,

- ❖ Adopte par chapitre le budget primitif du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2016.
- ❖ Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2016.
- ❖ Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe PEP'IT de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2016.

FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION RELATIF À LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

Le conseil de territoire, à l'unanimité, fixe le taux de la cotisation foncière des entreprises à 20,73 % et précise que l'harmonisation des taux sur le territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense se fera sur une période de cinq ans par application par parts égales d'une quotité calculée à partir de la durée de 17 ans fixée par la loi.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION RELATIFS À LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) POUR L'ANNÉE 2016

Le conseil de territoire, à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères pour 2016 comme suit :

Commune de Garches :	4,32 %
Commune de Saint-Cloud :	3,38 %
Commune de Vaucresson :	4,52 %
Commune de Nanterre :	3,47 %
Commune de Rueil-Malmaison :	3,47 %
Commune de Suresnes :	3,47 %

CONTRAT DE VILLE 2016 – BUDGET PRIMITIF 2016 – PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX PORTEURS DE PROJETS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE

Le conseil de territoire, à l'unanimité, approuve la répartition financière de l'enveloppe 2016 du contrat de ville et son versement aux porteurs de projet.

ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' MÉTROPOLÉ

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Décide de voter à main levée.
- ❖ Élit en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du comité du Syndicat Mixte Autolib' Métropole :
 - Monsieur Éric LE LANN,
 - Madame Monique BOUTEILLE,
 - Monsieur Amirouche LAÏDI.
- ❖ Élit en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du comité du Syndicat Mixte Autolib' Métropole :
 - Monsieur Patrice MARCHAL,
 - Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT,
 - Madame Cécile GUILLOU.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE AUPRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de voter à main levée et élit Madame Monique BOUTEILLE pour représenter l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

POURSUITE DE LA PROCÉDURE RELATIVE À L'ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE RUEIL-MALMAISON

Le conseil de territoire, à l'unanimité des suffrages exprimés, une abstention s'étant manifestée, décide de poursuivre et achever la procédure de modification n° 05 du plan local d'urbanisme révisé de Rueil-Malmaison, engagée avant le 1^{er} janvier 2016.

AVIS DU CONSEIL DE TERRITOIRE SUR LE DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD PROTANT SUR LA PRISE EN COMPTE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU TRONÇON PONT DE SÈVRES – SAINT-DENIS PLEYEL DE LA LIGNE ROUGE 15 OUEST DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS DONT UNE SECTION TRAVERSE LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Le conseil de territoire, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'enquête publique sous réserve que les exigences de la ville de Saint-Cloud formulées dans le courrier transmis au président de la commission d'enquête le 28 octobre 2015 soient prises en compte c'est-à-dire :

- 1 – l'amélioration des conditions d'accessibilité à la gare SNCF existante ;
- 2 – un geste architectural particulièrement exemplaire pour la future gare et ses émergences ;
- 3 – pour l'exécution des travaux souterrains, la mise en œuvre sur le site de Saint-Cloud, de la méthode dite de la taupe ;
- 4 – des précisions sur la réalité de l'emprise au sol définitive des ouvrages annexes situés dans le Domaine de Saint-Cloud (1200 m²), dans le Parc des Tourneroches (800 m²), ainsi qu'à l'angle de la rue du Mont-Valérien et de la rue de Buzenval et l'assurance qu'elle sera minimisée au maximum.

« VILLAGE DELAGE » - DÉCLARATION DE PROJET/MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU (COURBEVOIE)

Le conseil de territoire, à la majorité des suffrages exprimés, un vote contre et une abstention s'étant manifestés,

- ❖ Déclare d'intérêt général l'opération d'aménagement du « Village Delage », telle que définie dans la déclaration de projet.
- ❖ Déclare que le caractère d'intérêt général de cette opération repose sur les motifs et les considérations figurant dans le document intitulé « déclaration de projet ».
- ❖ Prend acte que, compte tenu des résultats de l'enquête publique, ont été apportées à ce projet des modifications conformes à l'intérêt général et ne remettant pas en cause l'économie générale du plan.
- ❖ Approuve la mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme de Courbevoie.

« VILLAGE DELAGE » - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (COURBEVOIE)

Le conseil de territoire, à la majorité des suffrages exprimés, un vote contre et une abstention s'étant manifestés,

- ❖ Approuve la convention n° 1 de projet urbain partenarial (PUP) et ses annexes à intervenir entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et la SNC Courbevoie avenue de l'Europe avec la participation de la ville de Courbevoie.
- ❖ Autorise le vice-président délégué à signer la convention précitée et à l'exécuter.
- ❖ Précise :
 - qu'en application des dispositions de l'article L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre délimité par la convention seront exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une durée de dix ans.

- qu'en vertu des dispositions de l'article R 332-25-1 du code de l'urbanisme, la convention de PUP et ses annexes (dont le plan du périmètre concerné), seront tenues à la disposition du public au siège de l'établissement public territorial « Paris Ouest La Défense » et en mairie de Courbevoie.
- qu'en application des dispositions de l'article R 332-25-2 du code de l'urbanisme, la mention de la signature de cette convention ainsi que du lieu où elle pourra être consultée sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial « Paris Ouest La Défense » et en mairie de Courbevoie et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.
- qu'en application des dispositions de l'article R. 151-52 13° du code de l'urbanisme, le périmètre de la présente convention de PUP sera annexé au plan local d'urbanisme de la ville de Courbevoie.
- qu'en application des dispositions de l'article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme, les demandes de permis de construire portant sur des travaux projetés font l'objet d'une convention de projet urbain partenarial ou portent sur une construction à édifier dans un périmètre de projet urbain partenarial mentionné au II de l'article L. 332-11-3, la demande est accompagnée d'un extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement.

« VILLAGE DELAGE » - PROJET URBAIN PARTENARIAL – DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE ET FIXATION DES MODALITÉS DE PARTAGE DES COÛTS DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (COURBEVOIE)

Le conseil de territoire, à la majorité des suffrages exprimés, un vote contre et une abstention s'étant manifestés,

- ❖ Délimite en application des dispositions de l'article L. 332-11-3 II du code l'urbanisme, pour une durée de 15 ans, le périmètre de la zone de projet urbain partenarial du « Village Delage » .
- ❖ Fixe en application des dispositions de l'article L. 332-11-3 II du code de l'urbanisme les modalités de partage des coûts des équipements : conditions générale applicables dans la zone de PUP du « Village Delage ».
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R. 151-52.13° du code de l'urbanisme le périmètre de la zone de projet urbain partenarial, tel que délimité par la présente délibération, sera intégré dans les annexes du plan local d'urbanisme de la commune de Courbevoie

Séance du 30 juin 2016

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille seize, le trente juin, le conseil de territoire, dûment convoqué le vingt et un juin par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, s'est réuni à Courbevoie. Après en avoir délibéré, le conseil de territoire, à l'unanimité, élit Monsieur Vincent FRANCHI en qualité de secrétaire de séance, approuve le compte-rendu de la séance du 11 AVRIL 2016 et prend acte des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Le conseil de territoire à la majorité des suffrages exprimés, deux votes contre s'étant exprimés, adopte le règlement intérieur du conseil de territoire.

CRÉATION ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES TERRITORIALES

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Décide de créer les cinq commissions thématiques territoriales à caractère permanent dont les intitulés sont les suivants :
 - Commission des finances,
 - Commission des ressources administratives et de la commande publique,
 - Commission des services et réseau urbains,
 - Commission de la politique de la ville, de l'action sociale, du logement, de l'aménagement et du développement durable,
 - Commission du développement économique et de la promotion du territoire.
- ❖ Dit que la composition de chaque commission, outre le Président, président de droit, reflètera, dans le respect de la représentation proportionnelle, la pluralité du conseil de territoire.
- ❖ Fixe la composition de chaque commission à 22 membres étant précisé que chaque ville sera représentée par 2 élus.
- ❖ Précise que les villes ne disposant pas de conseillers territoriaux en nombre suffisant peuvent être représentées par des conseillers municipaux non conseillers territoriaux.
- ❖ Propose que les élus membres des conseils municipaux des communes membres non conseillers territoriaux peuvent participer à certaines commissions, en qualité de personnalités qualifiées.
- ❖ Ajoute que pour chaque commission, le Président ou le vice-président de la commission pourra se faire assister d'un ou plusieurs membres de l'administration ou d'experts.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL TERRITORIAL AU SEIN DES CINQ COMMISSIONS THÉMATIQUES TERRITORIALES

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de voter à main levée, élit pour siéger au sein des cinq commissions thématiques, et prend acte des propositions du maire de Vaucresson d'élus municipaux non conseillers territoriaux pour siéger au sein desdites commissions, dans la mesure où la ville ne dispose pas de conseillers territoriaux en nombre suffisant :

a) Commissions des finances :

Mme Marie-Pierre LIMOGÉ
M. Yves MENEL
M. Jean-Pierre HERVO
M. Philippe LAUNA
M. Alain RAIMBAULT
Mme Nathalie ETZENBACH
M. Vincent FRANCHI
M. Patrick OLLIER
M. Eric BERDOATI
Mme Cécile GUILLOU
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN

M. Patrick GIMONET
Mme Jeanne BECART
Mme Monique RAIMBAULT
M. Jérôme KARKULOWSKI
M. Zacharia BEN AMAR
Mme Mireille BERTRAND
M. Bernard GAHNASSIA
M. François LE CLEC'H
M. Eric SEYNAVE
Mme Nasser HAMZA
M. Eric FLAMAND

b) Commission des ressources administratives et de la commande publique :

Mme Aurélie TAQUILLAIN
M. Yves MENEL
M. Jean-Pierre HERVO
Mme Eva HADDAD
Mme Rosy STANISLAS
Mme Virginie KLEIN
Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Mme Carole RUCKERT
M. Eric SEYNAVE
Mme Béatrice de LAVALETTE
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN

Mme Catherine ECRAN
Mme Jeanne BECART
Mme Monique RAIMBAULT
M. Stéphane GEFFRIER
Mme Habiba BIGDADE
Mme Marie-Claude HENROTIN LE FLOC'H
M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Mme Anne ROUBY
Mme Caroline CHAFFARD-LUÇON
Mme Isabelle FLORENNES
Mme Catherine BLOCH

c) Commission des services et réseaux urbains :

M. Daniel COURTES
M. Yves MENEL
M. Jean-François DRANSART
M. Patrick BALKANY
M. Eric LE LANN
M. Jean-Philippe DUMONT
Mme Anne-Laure LEBRETON
M. Philippe LANGLOIS d'ESTAINOT
M. Dominique LEBRUN
M. Amirouche LAÏDI
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN

M. Jean SPIRI
Mme Jeanne BECART
M. Jean-Pierre HERVO
Mme Sophie DESCHIENS
Mme Thérèse NGIMBOUS BAT JÔM
M. Gilles de la MOTTE
M. Jean-Michel MARCHIONI
Mme Monique BOUTEILLE
Mme Brigitte PINAULDT
M. Loïc DEGNY
Mme Véronique JACQUELINE

d) Commission de la politique de la ville, de l'action sociale, du logement, de l'aménagement et du développement durable.

Mme Sybille d'ALIGNY
M. Yves MENEL
M. Jean-Pierre HERVO
Mme Klaudia LAFONT
M. Patrick JARRY
M. François LE STANG
M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Mme Andrée GENOVESI
Mme Brigitte PINAULDT
Mme Cécile GUILLOU
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN

M. Jean-André LASSERRE
Mme Jeanne BECART
M. Jean-François DRANSART
Mme Sylvie RAMOND
M. Alexis MARTIN
Mme Françoise DESCHEEMAEKER
Mme Marie FEDON-TRESTOURNEL
M. Denis GABRIEL
M. Dominique LEBRUN
M. Loïc DEGNY
Mme Catherine BLOCH

e) Commission du développement économique et de la promotion du territoire :

M. Eric CESARI
M. Yves MENEL
M. Jean-François DRANSART
M. Jean-Yves CAVALLINI
M. Rachid TAYEB
M. Jean-Christophe FROMANTIN
M. Bernard GAHNASSIA
M. David BOUSSO
M. Eric SEYNAVE
Mme Nasser HAMZA
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN

Mme Charazed DJEBBARI
Mme Jeanne BECART
Mme Monique RAIMBAULT
M. Bertrand PERCIE DU SERT
Mme Gwenne HERBIN
M. Patrick GAUTRAT
M. Vincent FRANCHI
M. Jean-Christian LARRAIN
Mme Caroline CHAFFARD-LUÇON
Mme Cécile GUILLOU
M. Didier QUINTYN

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Élit, à main levée, pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du territoire :

		Titulaires	Suppléants
COURBEVOIE	CA collège Alfred de Vigny (à titre consultatif)	Mme LIMOGÉ	M. DO NASCIMENTO
	CA Collège des Bruyères	Mme LOCQUENEUX	Mme d'ALIGNY
	CA collège des Renardières (à titre consultatif)	M. CESARI	Mme DJEBBARI
	CA collège Georges Seurat (à titre consultatif)	Mme TAQUILLAIN	Mme LIMOGÉ
	CA Collège Georges Pompidou	Mme DJEBBARI	M. COURTES
GARCHES	CA collège Henri Bergson (à titre consultatif)	M. MENEL	Mme BECART
	CA Lycée Jacques Brel	Mme BECART	M. MENEL
	CA lycée Jean Monnet	M. MENEL	Mme BECART
LA GARENNE- COLOMBES	CA collège les Vallées	Mme RAIMBAULT	M. HERVO
	CA collège les Champs- Philippe	Mme RAIMBAULT	M. HERVO
	CA lycée professionnel la Tournelle	Mme RAIMBAULT	M. DRANSART
LEVALLOIS- PERRET	CA collège Jean Jaurès (à titre consultatif)	Mme RAMOND	M. KARKULOWSKI
	CA collège Danton	M. LAUNAY	Mme HADDAD
	CA collège Louis Blériot	M. PERCIE DU SERT	Mme LAFONT
	CA lycée Léonard de Vinci	M. CAVALLINI	M. PERCIE DU SERT
NANTERRE	CA collège Doucet	Mme BEDIN	M. NORROY
	CA collège Perrin	M. CASSOU	M. BEN AMAR
	CA collège Galois	Mme GAREL	Mme HERBIN
	CA collège Chenevieux (à titre consultatif)	M. MARTIN	M. MARCHAL
	CA collège Eluard (à titre consultatif)	M. BIGDADE	Mme NGIMBOUS BAT JÔM
	CA collège Hugo (à titre consultatif)	M. LE LANN	Mme STANISLAS
	CA collège République (à titre consultatif)	M. TAYEB	M. BEN AMAR
	CA lycée Joliot-Curie	M. BEN AMAR	Mme NGIMBOUS BAT JÔM
	CA Lycée Paul Langevin	M. LE LANN	Mme GAREL
	CA lycée Claude Chappe	M. MARCHAL	M. BIGDADE
CA lycée Louise Michel	Mme HERBIN	M. RAIMBAULT	
NEUILLY-SUR- SEINE	CA collège Pasteur	Mme HENROTIN LE FLOC'H	M. GAUTRAT
	CA collège Théophile Gautier (à titre consultatif)	Mme DESCHEEMAERKER	M. de la MOTTE
	CA collège André Maurois (à titre consultatif)	Mme BERTRAND	M. DUMONT
	CA lycée Pasteur	M. GAUTRAT	Mme HENROTIN LE FLOC'H
	CA lycée Saint-James	Mme DESCHEEMAERKER	M. GAUTRAT
	CA lycée professionnel Bineau	Mme DESCHEEMAERKER	Mme KLEIN
PUTEAUX	CA collège des Bouvets (à titre consultatif)	M. MOREAU- LUCHAIRE	Mme FEDON- TRESTOURNEL
	CA collège Maréchal Leclerc	Mme FEDON- TRESTOURNEL	M. MOREAU- LUCHAIRE
	CA lycée Lucien Voilin	M. GAHNASSIA	Mme LEBRETON
	CA lycée Agora	M. MARCHIONI	M. GAHNASSIA

RUEIL- MALMAISON	CA collège Bons raisins (à titre consultatif)	Mme BOUTEILLE	Mme ROUBY
	CA collège Henri Dunant (à titre consultatif)	M. BOUSSO	M. PERRIN
	CA collège la Malmaison (à titre consultatif)	M. LANGLOIS d'ESTAINOT	M. BARBIER de la SERRE
	CA collège les Martinets	Mme RUCKERT	M. LANGLOIS d'ESTAINOT
	CA collège Marcel Pagnol (à titre consultatif)	M. PERRIN	Mme BOUTEILLE
	CA collège Jules Verne	Mme ROUBY	M. BOUSSO
	CA lycée Richelieu	Mme RUCKERT	Mme BOUTEILLE
	CA lycée Gustave Eiffel	M. LARRAIN	Mme ROUBY
SAINT-CLOUD	CA collège Gounot	Mme CHAFFARD- LUÇON	M. LEBRUN
	CA collège Verhaeren	M. LEBRUN	Mme CHAFFARD- LUÇON
	CA lycée Alexandre Dumas	Mme PINAULDT	Mme CHAFFARD- LUÇON
	CA lycée Santos Dumont	Mme PINAULDT	M. SEYNAVE
SURESNES	CA collège Jean Macé	Mme FLORENNES	Mme HAMZA
	CA collège Emile Zola (à titre consultatif)	Mme FLORENNES	Mme HAMZA
	CA collège Henri Sellier	Mme FLORENNES	Mme HAMZA
	CA lycée Paul Langevin	Mme FLORENNES	Mme HAMZA
	CA lycée Louis Blériot	Mme FLORENNES	Mme HAMZA
VAUCRESSON	CA collège Yves du Manoir (à titre consultatif)	Mme MICHEL- PAULSEN	
	CA lycée Toulouse Lautrec (à titre consultatif)	Mme MICHEL- PAULSEN	

- ❖ Elit Monsieur Serge DESEMAISON en qualité de titulaire et madame Aurélie TAQUILLAIN en qualité de suppléante pour siéger au sein du lycée Lucie Aubrac à Courbevoie.
- ❖ Elit Madame Sybille d'ALIGNY en qualité de titulaire et Madame Marie-Pierre LIMOGE en qualité de suppléante pour siéger au sein du CA du lycée Paul Lapie à Courbevoie.
- ❖ Elit Madame Catherine ECRAN en qualité de titulaire et Monsieur Daniel COURTES en qualité de suppléant pour siéger au sein du CA du lycée Paul Painlevé à Courbevoie.

ARRÊTÉ DES COMPTES DE GESTION POUR L'EXERCICE 2015 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE CŒUR DE SEINE, DU MONT-VALÉRIEN ET DE SEINE-DÉFENSE

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Prend acte du compte de gestion 2015 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Cœur de Seine.
- ❖ Prend acte du compte de gestion 2015 du budget principal, des budgets annexes de l'assainissement, PEP'IT à Rueil-Malmaison et PEP'IT à Nanterre de la communauté d'agglomération du Mont-Valérien.
- ❖ Prend acte du compte de gestion 2015 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Seine-Défense.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'EXERCICE 2015 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE CŒUR DE SEINE, DU MONT-VALÉRIEN ET DE SEINE-DÉFENSE

Le conseil de territoire à l'unanimité des suffrages exprimés, une abstention s'étant manifestée,

- ❖ Approuve le compte administratif 2015 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Cœur de Seine.

- ❖ Approuve le compte administratif 2015 du budget principal, des budgets annexes de l'assainissement, PEP'IT à Rueil-Malmaison et PEP'IT à Nanterre de la communauté d'agglomération du Mont-Valérien.
- ❖ Approuve le compte administratif 2015 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Seine-Défense.

AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2015 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE CŒUR DE SEINE, DU MONT-VALÉRIEN ET DE SEINE-DÉFENSE

Le conseil de territoire à l'unanimité des suffrages exprimés, une abstention s'étant manifestée,

- ❖ Reprend les résultats du budget annexe PEP'IT à Rueil-Malmaison, clôturé au 31 décembre 2015, au budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour un montant de 13 centimes.
- ❖ Affecte définitivement les résultats au 31 décembre 2015 des communautés d'agglomération Cœur de Seine, du Mont-Valérien et Seine-Défense comme suit :

Budget principal

1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	7 568 253,97 €
002 résultat de fonctionnement reporté :	10 279 684,64 €
001 résultat d'investissement reporté (déficit) :	- 3 979 176,98 €

Budget annexe de l'assainissement

1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	2 975 838,54 €
002 résultat d'exploitation reporté :	4 656 128,79 €
001 résultat d'investissement reporté (excédent) :	2 469 173,58 €

Budget annexe PEP'IT

1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	0 €
002 résultat de fonctionnement reporté :	4 520,92 €
001 résultat d'investissement reporté (excédent) :	59 937,84 €

- ❖ Dit que les résultats du budget principal seront corrigés à hauteur de 13 centimes lors de la prochaine décision modificative.

PÉPINIÈRE ET HÔTEL D'ENTREPRISES « PEP'IT : MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE CHARGÉE DE L'EXPLOITATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts des régies chargées de l'exploitation de la pépinière et des hôtels d'entreprises de la communauté d'agglomération du Mont-Valérien, décide de voter à main levée et désigne les membres du conseil d'exploitation qui sera présidé par le vice-président en charge du développement économique :

- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN
- Monsieur Rachid TAYEB
- Madame Cécile GUILLOU
- Monsieur David BOUSSO

ADHÉSION AU SITRU A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2017

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide d'adhérer au SITRU, pour la ville de Rueil-Malmaison, dans le cadre de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2017 et transfère au SITRU la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés pour la ville de Rueil-Malmaison.

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – QUARTIER PARC SUD – CHEMIN DE L'ILE ET SECTEUR DES POTAGERS AU PETIT-NANTERRE

Le conseil de territoire, à l'unanimité, approuve le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain et social du Parc sud, Petit- Nanterre et chemin de l'Ile de Nanterre, autorise le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense à le signer et autorise le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense à intégrer à ce protocole les remarques formulées par le Préfet et l'ANRU, lors du comité d'engagement du 20 juin 2016.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 5 ET MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISÉ DE RUEIL-MALMAISON

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Approuve les dispositions de la modification n° 5 du PLU révisé de la commune de Rueil-Malmaison,
- Précise que le PLU modifié de la commune de Rueil-Malmaison est tenu à la disposition du public à la mairie de Rueil-Malmaison, à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, aux horaires habituels d'ouverture, sur le site internet de la commune ainsi qu'au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense,
- Dit qu'en application des articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et en mairie de Rueil-Malmaison, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département et publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense,
- Dit qu'en application des articles L. 153-44, L. 153-24 et 25 du code de l'urbanisme, cette délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

ARRÊT DU PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE VAUCRESSON

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Tire le bilan de la concertation, à savoir que le projet de révision du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Vaucresson, tenu à la disposition du public, n'a fait l'objet d'aucune observation sur le registre dédié à leur recueil et que les réunions, au cours desquelles des propositions ou remarques ponctuelles ont été effectuées, ont montré une approbation générale du projet.
- ❖ Arrête le projet de révision du règlement local de publicité de la commune de Vaucresson.
- ❖ Dit que cette délibération, accompagnée du projet arrêté de RLP, sera communiqué pour avis :
 - Aux personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L. 121-4 et L. 123-6 du code de l'urbanisme,
 - Aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux établissements publics territoriaux limitrophes ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R. 123-18 du code de l'urbanisme, cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.
- ❖ Autorise le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défenses ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.
- ❖ Dit que le projet arrêté de RLP sera tenu à la disposition du public en mairie de Vaucresson aux heures habituelles d'ouverture au public.
- ❖ Dit que les dépenses afférentes à la révision du RLP seront inscrites au budget.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE
DU HARAS LUPIN**

Séance du 13 juin 2016

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2016

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte rendu du comité syndical du 21 mars 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 comme suit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2014 :

Excédent d'investissement :	132 969,38 €
Excédent de fonctionnement :	82 568,33 €
Résultat de clôture 2014 :	215 537,71 €

Résultats de l'exercice 2015

Déficit d'investissement :	- 27 378,93 €
Déficit de fonctionnement :	- 33 443,98 €
Résultat de clôture 2015 :	- 60 822,91 €

Résultats de clôture 2015

Excédent d'investissement :	105 590,45 €
Excédent de fonctionnement :	49 124,35 €
Résultat de clôture 2015 avant reports :	154 714,80 €
Solde des reports d'investissement 2015 :	- 326,31 €
Résultat global de clôture 2015	
Compte tenu des reports	154 388,49 €

COMPTE DE GESTION 2015

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion année 2015 du Receveur Municipal soit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2014 :

Excédent d'investissement :	132 969,38 €
Excédent de fonctionnement :	82 568,33 €
Résultat de clôture 2014 :	215 537,71 €

Résultats de l'exercice 2015

Déficit d'investissement :	- 27 378,93 €
Déficit de fonctionnement :	- 33 443,98 €
Résultat de clôture 2015 :	- 60 822,91 €

Résultats de clôture 2015

Excédent d'investissement :	105 590,45 €
Excédent de fonctionnement :	49 124,35 €
Résultat de clôture 2015 avant reports :	154 714,80 €

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2015 du Syndicat à Vocation Unique du Haras Lupin.

SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »

Séance du 8 avril 2016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016

Le comité du syndicat, à l'unanimité, approuve le procès-verbal en date du 25 janvier 2016.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le comité du syndicat, à l'unanimité, approuve le budget pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le comité du syndicat, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Trésorier Principal de Meudon.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le comité du syndicat, à l'unanimité, approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2015.

ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Garage municipal 9, rue des 4 Vents	2 – Ecole Pasteur rue de la Côte Saint-Louis
	Le 6 juin 2015	Le 6 juin 2016

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,500	7,500
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	685	682

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.

RÉDACTION : service des Assemblées

IMPRESSION : Reprographie Municipale